

**OBJET : M.2023.005M – Avis sur demande d’agrément de sous-traitance n°1 - Lot n°2 : « Gros Œuvres
» Marché de travaux pour la Construction d’un CTM à Othis– Approbation**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l’avis d’appel d’offres publié le 17 octobre 2023 au BOAMP sous le numéro 23-145129 pour la passation d’un marché de travaux pour la Construction d’un CTM à Othis,

VU la Délibération 2024/02/05 du 07 février 2024 accordant le marché de travaux Lot n°2 à la SARL TETARD, sise 5 rue de la Ferme – 77440 – MARY SUR MARNE,

CONSIDERANT les modifications à apporter au marché, détaillées dans l’avis sur demande d’agrément de sous-traitance n°1 avec la société DALLAGE OUEST PARISIEN – 8 rue de l’Erable – 78410 – BOUAFLE,

VU le budget communal,

DECIDE

Article 1^{er}. – La Commune d’Othis accepte la demande d’agrément de sous-traitance entre la SARL TETARD, la société DALLAGE OUEST PARISIEN.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 4.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée aux représentants de la SARL TETARD et de la société DALLAGE OUEST PARISIEN.

Fait à Othis, le 1^{ER} août 2024.

Le Maire,

Viviane DIDIER

